

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

### Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

### Nombre de conseillers

#### Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Votants :** 33

### Votes exprimés :

**Pour :** 30

**Contre :** 0

**Abstention :** 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

## Délibération n°2023-09-10

### Environnement

#### Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse

*Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-16, L5711-1, L5721-2,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse, notamment son article 5 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023 ;

**Vu** la délibération n°2023-09-09 en date du 20 septembre 2023 « Cycle de l'Eau – GEMAPI Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse ».

**Considérant** que le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse est un syndicat mixte « fermé » comprenant parmi ses membres uniquement des collectivités territoriales ainsi que des EPCI :

- 22 communes du département du Loir-et-Cher ;
- 10 communes du département d'Indre-et-Loire dont Cangey, Limeray, Montreuil-en-Touraine, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Ouen-les-Vignes ;
- La Communauté de communes Beauce Val-de-Loire.

**Considérant** que le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse a pour objet la gestion et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques associés du bassin hydrographique de la Cisse.

**Considérant** que ce dernier dispose de la compétence GEMAPI créée par la loi n°2014-58 (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 retranscrite à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

**Considérant** que le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués des communes et EPCI membres et désignés par l'organe délibérant de la commune ou EPCI concerné.

**Considérant** que chaque EPCI adhérent au Syndicat désigne un nombre de délégués titulaires et suppléants en fonction de la somme de la population municipale de ses communes membres pour lesquelles l'EPCI est substitué selon la proportion présentée ci-dessous :

Population de l'EPCI (Nombre habitants au prorata de la surface de l'EPCI sur le bassin versant)	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Moins de 2 000 habitants	2	2
Entre 2 001 et 4000 habitants	4	4
Entre 4 001 et 10 000 habitants	6	6
Entre 10 001 et 20 000 habitants	9	9
Plus de 20 000 habitants	12	12

**Considérant** que 7 communes de la Communauté de communes du Val d'Amboise sont adhérentes à ce syndicat et que leur population municipale s'élève à 10.415 habitants (cf annexe Clé de Cotisation SMB Cisse 1<sup>er</sup> janvier 2024). Le nombre d'habitants au prorata de la surface de l'EPCI sur le bassin versant s'élève donc à 8.734.

De ce fait, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner six (6) délégués titulaires ainsi que six (6) délégués suppléants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.

**Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Philippe DENIAU	Pascal CONZETT
Bertrand LANOISELEE	François LASSALLE
Jean-Michel LENA	Yves ROSSE
Arnaud CROSNIER	Catherine MEUNIER
Daniel BORDIER	Cyrille MARTIN
Serge BONNIGAL	Pascal GASNIER